

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE

Arrondissement :

LIMOGES

Canton :

CONDAT/VIENNE

Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
Présents	11
Votants	19

Date de convocation

06/09/2024

Date d'affichage

06/09/2024

Objet : création d'un
poste d'Adjoint
Technique Principal
1^{ère} classe non complet
18h.

Délibération n° 2024DEL37

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

COMMUNE DE SOLIGNAC

Séance publique du 13 septembre 2024

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes, BAYLE, COMES, MOURNETAS, BOURGER,
MM BRUNET, CHAZELAS, LEYRIS, PECHER,
PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Christine CARLIER, procuration donnée à Maryvonne COMES
Nathalie COIGNAC, procuration donnée à Claire MOURNETAS
Laure FERNANDES procuration donnée à Caroline BOURGER
Martine FOURGEAUD procuration donnée à Christian RIBOULET
Sylvie GUITARD procuration donnée à Stéphane PECHER
Claude GOURINCHAS procuration donnée à Jean-Pierre CHAZELAS
Nicole DUPIN procuration donnée à Fabrice RECORD
Stéphane COLDEBOEUF procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Christian RIBOULET a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée :

- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps non complet : 18h (avancement de grade d'un agent).
Ce poste est créé à compter du 13 septembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier le tableau des emplois à compter du 13/09/2024,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- Autorise M. le Maire, à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Délibération approuvée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 19/09/24
Et la publication le 19/09/24



Alexandre PORTHEAULT